

Compte-rendu CGT du CTL 35 du 29/05/2015 Pour la DRFIP..."La vie continue..."

Lecture des déclarations liminaires par chaque OS :

La déclaration CGT est en ligne sur notre site internet :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/35/spip.php?article2248>

M. CANO répond aux déclarations liminaires : il accepte de reporter l'approbation des PV des CTL des 31/03 et 10/04, adressés très tardivement aux OS sans les amendements éventuels, au prochain CTL, ainsi que l'insertion des noms des deux seules OS présentes au CTL du 10/04 dont l'ordre du jour était la réduction des horaires d'ouverture au public et le transfert du SPF de Fougères vers Rennes.

Réponses du DRFIP aux déclarations liminaires :

Sur les annonces du gouvernement relatives à la mise en place de la retenue à la source, et à la fusion de l'IR et de la CSG, M. CANO ne pense pas que ces sujets aboutiront rapidement.

Sur l'obligation de télédéclarer par internet pour les particuliers, il pense que c'est une bonne chose, qui se fera en plusieurs étapes !

Sur la réforme régionale, M. CANO indique que le préfet de Bretagne a demandé une contribution aux administrations et que la contribution de la DRFIP s'est limitée à une présentation de l'existant. La DG a annoncé que la DGFIP est en dehors du champ de la réforme régionale. Celle-ci n'aura qu'un impact géographique et non fonctionnel. Le ministre ne fera pas passer les DRFIP sous la coupe des préfets de région. Celui de Bretagne ne le demande pas.

Sur les restructurations, M. CANO déclare qu'elles sont menées dans un cadre normé, donné par le DG et que le ministre aura son mot à dire en dernier ressort.

Sur les conditions de vie au travail, M. CANO « réfute » l'idée que la DRFIP pourrait afficher du mépris à l'égard des agents. Il déclare que M. MILLE s'investit beaucoup avec les acteurs de prévention, et que la DRFIP n'a pas les mains complètement libres. Il ajoute que la DRFIP applique les règles du Secrétariat Général !

Sur les fermetures de poste, le directeur déclare que des Groupes de Travail seront mis en place. Il indique qu'il ne partage pas l'analyse de la CGT sur le ressenti des agents de la Trésorerie de Louvigné-du-Désert, qui, selon lui, ne sont pas opposés à un déplacement de leur service sur Fougères.

Sur la prime de 100 €, le directeur indique que la DRFIP n'a reçu aucune information sur les modalités d'application. Quant au gel du point d'indice, il reprend les déclarations de la Ministre LE BRANCHU.

La CGT réagit vivement aux propos de M. CANO sur Louvigné-du-Désert et précise qu'elle a rencontré longuement les agents du poste. Ces derniers ont mandaté très clairement la CGT pour défendre l'existence du poste. Pour eux, la trésorerie a du sens en matière de service public de proximité. Ils sont également très clairement contre la fermeture du poste pour des raisons personnelles. Leurs conditions de travail leur conviennent.

M. CANO, persiste et maintient que les agents de Louvigné ne sont pas opposés à un déplacement vers Fougères ! Il émet l'hypothèse que les agents n'exprimeraient leur véritable ressenti qu'en présence des OS!

Pour la CGT, le cas de la trésorerie de La Guerche est différent, mais il ne tient qu'à la direction de mettre les effectifs suffisants au 1er septembre prochain.

La CGT rappelle au directeur, que la DRFIP a sciemment désorganisé le SIP de St Malo nord afin d'aboutir à la fusion des SIP de St Malo Nord et Sud. Le service public va encore se détériorer. Les agents se demandent comment ils vont s'en sortir.

La CGT demande au directeur de respecter la procédure en faisant le lien CHS-CT et CTL, contrairement à ce qui ce qui s'est passé lors de la réduction des horaires d'accueil. Quelle sera également la date exacte de la fusion : 01/01 ou 01/09/2016 ? M. CANO annonce que la fusion peut se faire dès le 01/01/2016.

M LE DU affirme qu'il n'a pas ressenti la « panique », mais des « inquiétudes », quand il a rencontré les agents des SIP et SIE de St Malo ! Il déclare que le projet a été conçu depuis de nombreuses années et que l'immobilier a été conçu en ce sens ! La direction a annoncé aux agents la mise en place d'un GT à partir du vendredi 5 juin. Quant à la date de la fusion en 2016, il n'écarte pas la date du 01/01 mais annonce que la décision aboutira suite au GT.

S'agissant du SIP de St Malo Nord, il déclare que la direction a connaissance des conséquences humaines sur les secteurs d'assiette et que ce n'est pas une volonté de la direction de les dépouiller.

D'ici 2016, « la vie continue », mais la direction ne peut pas donner d'éléments concrets.

M. MACE intervient pour dire qu'il existe un renfort quasi permanent à ST Malo Nord, avec un EDRA, qui est passé momentanément à ST Malo Sud pour renforcer l'accueil. M LE DU ajoute que le fonctionnement est satisfaisant et que l'équipe d'accueil contribue fortement à

la saisie des 2042 (déclarations de revenus) !!
Les agents de St Malo apprécieront les réponses de la Direction !!

Suite aux propos des OS sur le « mépris » de la direction vis à vis des agents, M CANO donne sa définition du terme : « c'est ne pas répondre à la demande des agents sans donner d'explication, c'est circulez, y a rien à voir » !!

La CGT rappelle à la Direction que les 4000 emplois manquants au 01/09 sont le fait d'une véritable volonté politique et non une erreur d'appréciation du nombre de départs en retraite.

Sur les fusions à ST Malo, une OS indique qu'elle attend de la direction un audit, comme elle l'avait fait en 2013 lors du projet de fusion des SIP Rennais. M.CANO répond que la fusion des SIP n'est pas d'actualité !!

BILAN METIER DU TRANSFERT DU SPF DE Vitré (= SPF RENNES 3) à RENNES :

M LE DU déclare qu'il s'agit d'un rapprochement, d'une mise en gestion conjointe et non d'une fusion. Il n'y a pas eu de véritable fusion des équipes. Il ajoute que des gains ont été faits au niveau des tâches qui ne nécessitent pas de travailler sur FIDJI et détaille les « synergies » entre les SPF de RENNES 3 (ex Vitré) et RENNES 2. Il explique que les chefs de contrôle ont mutualisé leurs problématiques, que les réunions des deux SPF sont communes, et que les tâches périphériques ont été partagées (courrier, sauvegarde informatique, accueil). Pour la direction, le remembrement lié à la LGV se passe très bien !! Quant aux délais de publication, on ne peut pas savoir si on a gagné en efficacité !! La Direction déclare que le mouvement des notaires a désorganisé les travaux et que le délai s'est aggravé en raison de la chute de téléactes et de ce fait de l'augmentation des dépôts papier des actes des notaires.

La CGT rappelle que le SPF de Vitré était à jour avant le transfert à RENNES, alors qu'aujourd'hui le retard est de près de 80 jours. Les collègues sont stressés. Sur le plan des effectifs, un agent C est resté à Vitré et n'a pas été remplacé et un cadre B expérimenté va partir. Les agents de RENNES 3 ont pu bénéficier du renfort de vacataires et de brigadiers, mais jusqu'à quand? Les agents sont inquiets et l'ont exprimé par un très fort taux de grévistes le 9 avril dernier. Leurs journées sont longues, ils sont écrêtés. Il y a aussi le problème de l'espace accueil réduit car désormais commun à 3 SPF et bientôt à 4 au 1er septembre prochain !!

La CGT indique également que depuis peu des travaux sont effectués dans les SPF au milieu des agents !!

M LE DU déclare que le bilan présenté n'enlève rien à la situation difficile des SPF et répète que c'est le

mouvement des notaires qui a désorganisé l'organisation des SPF !!

Il affirme que la direction ne cherchait pas la fusion des équipes avec ce transfert mais juste des synergies !! Aux interrogations des OS sur l'absence de bilan en matière de conditions de vie au travail, M LE DU ose affirmer que la direction a fait un bilan uniquement métier à la demande des OS !! La direction n'a pas fait de bilan global, car, selon ses dires, ça ne serait pas la « commande faite par les OS » !!!! Soit disant « la commande était ciblée sur l'aspect métier » !!!!! On croit rêver!

La CGT rappelle que le retard dans les SPF Rennais existait bien avant le mouvement des notaires et qu'il était dû aux multiples suppressions d'emplois effectuées dans les SPF ces dernières années. (retard de publication avec pour conséquences les hausses de contentieux taxe foncière dans les SIP) La CGT insiste sur le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le chef de contrôle et les agents de RENNES 3, et pointe l'inquiétude des agents quant au remplacement du B expérimenté après son départ. Ce dernier remplace aussi le chef de contrôle en cas d'absence.

M LE DU affirme qu'il y avait une évolution favorable du délai dans le département avant le mouvement des notaires et que le remembrement a eu aussi un impact en bloquant toute publication. Il déclare que la DRFIP a alerté la DG sur le mouvement des notaires.

S'agissant de la fusion des bases FIDJI, M LE DU n'a pas la certitude qu'elle interviendra fin 2016. Selon lui, cela coûte cher et c'est long à mettre en place. Sur les travaux actuels dans les SPF, M OUAIRY répond que des plans de prévention et permis de feu ont été établis avec les entreprises intervenantes. Le DTA a été communiqué. La direction a fait en sorte qu'il y ait le moins de risques possibles. Les travaux de plomberie étaient prévus le lundi de pentecôte mais l'entreprise s'est décommandée. Les travaux les plus bruyants auraient dû avoir lieu le lundi. La direction pensait que les agents avaient été informés du début des travaux.

La CGT interpelle la direction sur le fait que les agents ont dû alerter les OS car ils ne pouvaient pas travailler à cause des travaux. La CGT rappelle qu'elle combat les restructurations au plan national et local et sera toujours attentive aux conditions de travail des agents que ce soit au plan national ou local.

REPONSE DE LA DRFIP SUR UNE QUESTION ECRITE DE LA CGT RELATIVE A LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION d'ENREGISTREMENT DES STATUTS AU 1ER JUILLET PROCHAIN (loi du 20/12/2014)

Lors du précédent CTL du 5 mai dernier, la CGT avait déjà alerté, dans le détail, la DRFIP, sur les conséquences fiscales néfastes de cette mesure de simplification : des ressources fiscales sur certains apports en société seront

perdues pour l'État et une masse de données indispensables au contrôle fiscal échappera dès lors à la DGFIP, puisqu'elles seront détenues par les seuls Greffes. Sous couvert de faciliter les démarches des créateurs d'entreprise, le gouvernement, met à mal ses recettes et une source du contrôle fiscal.

De plus, la DG a émis une note en avril dernier, trop succincte, qui rend la mesure inapplicable en l'état. La CGT a ainsi relayé l'inquiétude des agents des services d'enregistrement. Ces derniers sont soucieux de pouvoir effectuer correctement leur mission et de répondre aux attentes des usagers le 1er juillet prochain, mais ils sont également inquiets pour l'avenir de leur service.

La DRFIP n'avait pu répondre en séance le 5 mai dernier, faute de représentants de la filière fiscale ! La CGT a réitéré sa question par écrit, espérant obtenir enfin une réponse lors du présent CTL.

M LE DU et M CANO se sont bornés à répéter que cette mesure faisait partie des mesures destinées à simplifier la vie des entreprises, et que la DG discute actuellement avec la Chancellerie sur les modalités « d'acquisition des données » !! La DG irait-elle jusqu'à payer des informations qu'elle détenait jusqu'ici gratuitement grâce au travail de ses agents !?? La CGT a dénoncé une telle aberration !!

Sur l'inapplicabilité de la note, M CANO affirme que celle-ci n'est pas « le dernier stade de l'information ». La DG travaillerait encore sur le sujet ! Il est malgré tout dans l'incapacité de savoir quand elle arrivera!! Beaucoup trop de questions restent encore en suspens. Ce n'est pas satisfaisant .

Les réponses de la direction ne viendront pas calmer les inquiétudes des agents des services de l'enregistrement. Des inquiétudes que l'on retrouve malheureusement dans tous les services de la DRFIP où les agents ne peuvent plus exercer correctement leurs missions .

Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) :

Les OS ont rappelé l'avis très mitigé du CHS-CT (joint en annexe)

Elles ont condamné l'abandon du recensement exhaustif dans tous les services.

Pour la CGT, le DUERP vise davantage à protéger le chef de service (sa responsabilité pénale pouvant être engagée), qu'à prévenir les risques psycho sociaux.

Mme SOUDAIN répond que le programme étant annuel, la direction ne peut pas suivre toutes les actions à la fois, mais, que les actions programmées ont été mises en œuvre. La direction se défend de ne pas faire du tout de prévention.

Le TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE de l'année 2014 :

M MACE procède à une analyse du TBVS sur chaque

indicateur.

A titre d'exemples :

Moins d'agents mettent des congés le Compte Épargne Temps.

Mais ceux qui en placent en mettent davantage.

Les écrêtements continuent à baisser en nombre mais légèrement. Le volume d'heures écrêtées connaît une baisse significative.

La CGT n'a pas la même analyse de l'indicateur du CET : on ne peut pas parler de baisse mais de stabilisation compte tenu de la baisse des effectifs dans la DRFIP. Ce critère de veille sociale est d'ailleurs préoccupant. Celui des écrêtements l'est également.

Taux de mutation : les modifications des règles de mutation gonflent artificiellement le taux.

Accidents du travail ont surtout lieu sur le trajet domicile/travail.

Recours évaluation/notation : ils ont tendance à baisser. Pour la CGT, cette baisse s'explique par le fait que faire appel est devenu un vrai parcours du combattant : recours hiérarchique puis éventuellement saisine de la CAPL.

La CAPL aurait dû rester l'instance unique d'appel.

Le taux de refus de participation aux entretiens d'évaluation est en hausse.

Le RAPPORT d'ACTIVITÉ :

En préambule, M CANO annonce que M COLANTONI assurera l'intérim du pôle fiscal à compter du 29 juin et M PETSKA celui de la mission maîtrise des risques le 1er juin. Quant au remplacement de M ESPARCIEUX, Chef de service du SIE de RENNES EST, un intérim sera mis en place en attente du mouvement des AFIP. Il y aura également un chef de service au CGSR au 01/07.

Sur le Rapport d'activité, au prétexte que des sujets ont déjà été abordés lors de précédents CTL, le directeur attend les questions des OS.

La CGT demande à la direction d'effectuer une présentation générale à minima du document comme les années précédentes. Elle s'étonne du changement de méthode et alerte sur les problèmes que risque de générer la nouvelle. Malgré l'insistance de la CGT, le directeur refuse de répondre à sa demande.

L'exercice autour du rapport d'activité s'avère alors difficile tout au long des échanges. La prémonition de la CGT était juste. Sous le feu de la multiplicité des sujets abordés par les OS, la discussion sur le rapport d'activité part dans tous les sens !!

La CGT dénonce un rapport assez froid qui ne traduit pas la vie réelle des services. Beaucoup de choses n'apparaissent pas dans le document. En citant pour exemples la situation difficile des agents en plate-forme téléphonique au CGSR et à la TCA, celle des agents des secteurs d'assiette de St Malo, de Rennes ...La liste est longue ! La CGT rappelle que derrière « les effectifs »

mentionnés dans le rapport se cachent également les étudiants stagiaires et les vacataires qui pallient le manque de titulaires dans bon nombre de services.

Pour M CANO, le rapport d'activité c'est la quantification de l'activité d'une équipe. Il se dit satisfait de voir que les résultats de la DRFIP sont bons !!! Et pour lui, l'aspect qualitatif n'a pas sa place dans un rapport d'activité!!!

M CANO termine le « débat » sur le rapport d'activité en remerciant les agents à l'origine des bons résultats !!

QUESTIONS DIVERSES :

La CGT attire l'attention de la direction sur le devenir du Centre des Services Partagés (CSP) et s'inquiète d'une éventuelle fusion de tous les CSP. Le SFACT a déjà récupéré des missions de la préfecture en septembre 2014.

La direction répond que le CSP est une création récente et qu'il n'ira pas forcément vers une plate-forme unique. Lors de la mise en place de Chorus il y a eu une multiplication des opérations au démarrage des CSP. Aujourd'hui, la qualité est au rendez-vous, cela a donc réduit le nombre d'actes dans l'outil. La direction pense que son existence n'est pas remise en cause aujourd'hui, et déclare ne pas avoir d'informations à ce sujet à ce jour. Le CSP de Rennes a le bloc 3 en gestion et n'aura pas d'autres services prescripteurs. Des CSP multiples existeront mais cela n'aura pas d'incidence sur le CSP Rennes.

La CGT dénonce à nouveau le manque d'effectifs à l'accueil de Rennes Magenta, et questionne sur la durée de la mission des EDRA. La direction répond qu'elle a communiqué les missions jusqu'en juin.

Sur le déménagement de la brigade foncière, actuellement dans les locaux de la Chambre régionale des comptes, la direction informe les OS qu'il y a un GT et que cela fera l'objet d'une communication au prochain CHS-CT.

La CGT s'inquiète d'un nouvel entassement de services

dans la mesure où la Brigade va s'installer à Rennes Magenta au PTGC.

La CGT dénonce à nouveau la suppression du standard de Rennes Magenta et alerte sur les nombreux dysfonctionnements qui pourrissent le quotidien des agents de certains services de l'immeuble (notamment en SIE). Ces derniers doivent ainsi dispatcher les trop nombreux appels d'usagers égarés, lassés de ne pouvoir trouver un numéro de téléphone pour joindre les services des impôts des particuliers.

La direction répond que le bilan sera fait fin juin, et, déclare que les dysfonctionnements dont elle a déjà eu connaissance ne sont pas ceux décrits par la CGT !! La direction est donc invitée à rencontrer les agents qui vivent tous les jours les conséquences de la suppression du standard !!

La CGT demande à la direction qu'un bilan rapide de la campagne IR soit fait avant la fin de l'année. M CANO prend note de cette demande !! Les OS rappellent les problèmes de dotation d'imprimés en début de campagne et aussi les difficultés générées par la suppression de l'assistance technique qui aidait les télé-déclarants à accéder à leur espace déclaration en ligne.

Sur la question des files d'attente des pools téléphoniques au CGSR, la CGT demande le retrait d'une phrase ambiguë dans la note de service « guide des bonnes pratiques » qui laisse entendre que les agents devraient prolonger leurs vacations s'il y a des appels en attente. L'administration aurait-elle trouvé un nouvel outil pour mettre encore davantage la pression sur les agents des plate-formes ???!

M MILLE annonce son déplacement à Rennes Magenta la première semaine de juin et déclare qu'il se rendra dans les futurs locaux du SPF de Rennes 4 en travaux (ex salle 4 bis) afin de voir si des dispositions correctives sont nécessaires.

M CANO précise que les GT sur le Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux devront être bouclés fin 2015.

Bulletin d'adhésion à la CGT finances publiques :

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !

Nom :

Prénom :

Grade :

Échelon :

temps partiel : %

Poste ou service :

date :

signature :